



alliance française des designers

Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Monsieur Claude Bartolone
Président du conseil général
Hôtel du Département
93000 Bobigny

Date > Paris, le 11 juin 2008
Objet > Appel à candidature "pour la conception et la réalisation de l'identité visuelle du département"
mapa 08s0102 : Mise sur notre liste noire des concours ou appels d'offres de design.

L/RAR

C/c :

Monsieur Bruno Lefèbvre Président de l'AFD (Alliance Française des Designers)
Monsieur Gilles Garnier : Président du Groupe communiste et citoyen pour une alternative à gauche
Monsieur Stéphane Troussel : Président du Groupe socialiste et citoyen
Monsieur Ludovic Toro : Président du groupe union pour la Seine-Saint-Denis
Monsieur Ait Saidi, Direction de la Communication

Monsieur le Président,

L'AFD 1^{er} syndicat français des designers a été alerté par plusieurs membres professionnels du design concernant votre avis d'appel public à la concurrence "**pour la conception et la réalisation de l'identité visuelle du département**". Le règlement de la consultation afférent à cet avis d'appel public, **exige la fourniture de propositions créatives sans prévoir de dédommagement en cas de non-sélection.**

Dans votre discours d'investiture au conseil général de Seine-Saint-Denis vous évoquez 2 grands projets qui amélioreraient l'image de votre département, vous dites: "**pourquoi pas une grande école de mode et de design international, ou un grand centre d'Art contemporain ?**".

Projets louables certes, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'avant de rêver à la formation de futurs designers, vous devriez penser à ceux qui sont déjà sur le marché et que votre appel d'offre "pour la conception et la réalisation de l'identité visuelle du département" scandalise par le peu de considération que vous portez à leurs métiers en décidant "**qu'aucune rémunération ne sera versée pour le travail réalisé**" alors même que vous demandez en phase de candidature une quantité de travail qui correspond à l'objet de votre appel d'offre.

Prenez le temps de vous relire, Monsieur le Président. Nous osons penser que cette ligne vous a échappé : "*aucune rémunération ne sera versée pour le travail réalisé*".

Ne trouvez-vous pas cette phrase dissonante par rapport aux valeurs que vous prônez ? Est-ce un message que souhaiterait entendre un jeune de votre département? Ne trouvez vous pas que "**aucune**" ne puisse en aucun cas pas s'accorder avec "**travail**" ? comment pouvez-vous vilipender toujours dans votre discours d'investiture "**le travailler plus pour gagner plus**" alors que vous appliquez au travers de cette appel d'offre ce que l'on pourrait appeler "**le travailler plus pour ne rien gagner**" ?

La recherche et la création de telles propositions nécessitent un temps d'étude approfondie et une charge très importante de travail à la hauteur des enjeux de votre projet. C'est l'essence même et la valeur ajoutée de notre métier. Somme toute, répondre à votre avis d'appel, implique, en cas de non-sélection, d'offrir gratuitement ses compétences, son savoir faire et sa capacité de travail. **C'est l'expression d'un mépris scandaleux de notre profession et du principe selon lequel tout travail mérite salaire.**



alliance française des designers

C'est également **une démarche qui va à l'encontre de l'équité que suppose un avis d'appel public**. En effet, les grosses structures qui font appel, bien souvent, à des stagiaires taillables et corvéables à merci, disposent des moyens de répondre. Les structures plus légères et les indépendants sont pénalisés dans la mesure où ils ne peuvent aligner pareil investissement en temps et en capacités. **Dans pareil contexte, où se situe la libre concurrence ?**

La sélection d'un professionnel doit s'apprécier au regard du niveau de formation du candidat, de son expérience, de ses références et de son dossier de réalisations.

Demanderiez-vous à un médecin de vous faire un ou deux diagnostics gratuitement pour apprécier ses compétences ou à un architecte de vous faire 1 proposition de projets sans "qu'aucune rémunération ne soit versée pour le travail réalisé" pour savoir s'il sera créatif pour vous construire par exemple le futur siège du Conseil général ? Je ne le crois pas !.

D'autres pays de la communauté européenne, dans un esprit de partenariat avec les professions intellectuelles, artistiques et du design, et un respect de leurs métiers, rémunèrent à leur juste valeur les propositions créatives quand elles sont exigées.

Je déplore qu'une collectivité française offre pareille image de la déconsidération accordée, dans notre pays, aux acteurs des domaines intellectuels, artistiques et du design.

Je pense sincèrement que vous agissez plus par méconnaissance de nos métiers du design que par volonté délibérée de nuire, avec l'idée malheureusement fort répandue *"qu'un petit dessin, ça ne doit pas prendre trop de temps, monsieur !"* .

Vous n'êtes malheureusement pas les seuls comme en témoigne le coup de gueule d'un de mes confrères auprès de la mairie de Paris: voir <http://www.etapes.com/debat/ich-kar-mairie-de-paris-400-euros>. Ou pire encore l'attitude désinvolte des services du Premier ministre pour « la création d'une identité visuelle pour la présidence française de l'union européenne » en organisant comme vous sans rémunération un « concours » que je qualifierai de « dissimulé », avec quel résultat ? Le marché a été attribué à la grosse agence qui avait les moyens de faire travailler des stagiaires : Euro Rscg.

Vous voyez, il ne s'agit pas non plus d'un problème lié à la couleur politique de la collectivité.

Veillez trouver ci-joints nos documents : **Les appels d'offres de la commande artistique et du design etpour une culture graphique en France**. Lien Internet :

www.alliancefrancaisedesdesigners.org/AFD_NATIONAL/AGI+AFD.pdf

Vous y trouverez nos recommandations pour passer un appel d'offre respectueux du code des marchés publics et de notre profession et rendre justice à nos métiers gravement déconsidérés par ces pratiques abusives et injustes.

Je vous invite à en prendre connaissance et à contacter l'AFD pour vous accompagner dans la rédaction du cahier des charges d'une prochaine demande, et ce, dans un souci de meilleur résultat qualitatif pour vous, le commanditaire, et d'équité pour le designer.

Pour conclure, vous êtes aussi député, il serait opportun, bien entendu, si mes propos vous ont interpellés, d'entreprendre une action parlementaire afin que les appels d'offre de marchés publics respectent la règle de l'équité dans les procédures d'attribution. Dans le cas contraire ce qui constitue le principal tissu économique en France, les TPE, PME, Professions Libérales seront appelées à se paupériser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuel CAIRO
Membre du Conseil d'Administration de L'AFD.
Représentant AFD pour l'Île de France